

rapport fait par les commissaires. Ils ont reconnu, dans les deux derniers portraits sortis du pinceau de cette jeune et intéressante artiste, non seulement une parfaite ressemblance avec les modèles, mais encore une touche ferme et spirituelle, une couleur franche et vraie, l'effet de la lumière, la vérité des étoffes et cette exécution soignée des détails qui distingua les tableaux de la célèbre M^{me} Lebrun, celle de nos artistes modernes qui honore le plus l'école française. Passant ensuite au tableau qui représente Icare se faisant attacher des ailes par son père, les commissaires y ont vu une allégorie ingénieuse sous laquelle l'auteur exprime avec autant de modestie que de délicatesse le désir qu'elle a d'être associée aux travaux de l'Académie et le droit qu'elle a d'y prétendre. Quant au faire et au mérite de l'ouvrage, le rapporteur n'a pas cru pouvoir mieux dire que de citer le jugement qu'en a porté de Boissieu par écrit. De Boissieu a écrit que la figure de Dédale est majestueuse et d'un grand caractère, que celle de son fils Icare rappelle la belle simplicité de l'antique, que ces deux figures ont été rendues par M^{lle} Lallié avec un goût et une fermeté rares chez un artiste de son sexe, qu'enfin elle a su, par un talent non équivoque, racheter ce qui pourrait être susceptible de quelque censure et ce qui ne peut être que le fruit d'une étude impraticable pour une femme. De ces diverses observations, les commissaires concluent que, les muses étant sœurs, l'Académie doit s'empresser d'associer dans ses fastes le nom de M^{lle} Lallié à ceux des du Bocage et des Beauharnais qui les décorent. On peut penser néanmoins, et la suite le montre bien, que c'était là de la pure galanterie.

Le 24 juillet, l'Académie était convoquée extraordinairement pour procéder à l'élection. Vingt-trois membres, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps, vinrent à la séance.